

Le 18 décembre 2024

## AVIS DU CESER : BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

*Les 120 conseillères et conseillers du CESER représentant les corps intermédiaires, à travers 62 organisations ligériennes, ont adopté, le 17 décembre 2024, un avis sur le Budget Primitif 2025 de la Région des Pays de la Loire.*

Ce Budget Primitif (BP) intervient dans un contexte politique national inédit avec la motion de censure du gouvernement le 4 décembre dernier, entraînant la suspension des débats parlementaires autour du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025. Cette situation rend la construction budgétaire très incertaine pour les Régions dont les ressources dépendent essentiellement de recettes fiscales et de concours financiers de l'État. Dans ce contexte très instable, **le BP 2025 est en décalage avec les Orientations Budgétaires** votées en octobre dernier.

L'avis du CESER apporte un éclairage afin d'objectiver et de quantifier les impacts budgétaires des mesures inscrites au PLF (non voté) d'une part et ce qui relève de la conjoncture 2025 ou d'un choix politique de l'exécutif régional d'autre part. Ainsi, **ces impacts sont évalués par le CESER à 73,3 M€ dont 17,4 M€ imputables à la conjoncture 2025 et 55,9 M€ aux mesures envisagées dans le PLF.**

**Le CESER aurait souhaité que la Région, en l'absence de l'adoption du PLF, affiche son choix d'inscrire le montant prévisionnel global des mesures envisagées sous la forme d'une ligne budgétaire dédiée.** Cela aurait permis de clarifier davantage ce qui relève de la conjoncture, d'une contrainte budgétaire imposée par l'État ou d'un choix politique. Le CESER partage le constat d'autonomie fiscale limitée de la Région ainsi que la nécessité de faire évoluer le financement des collectivités territoriales.

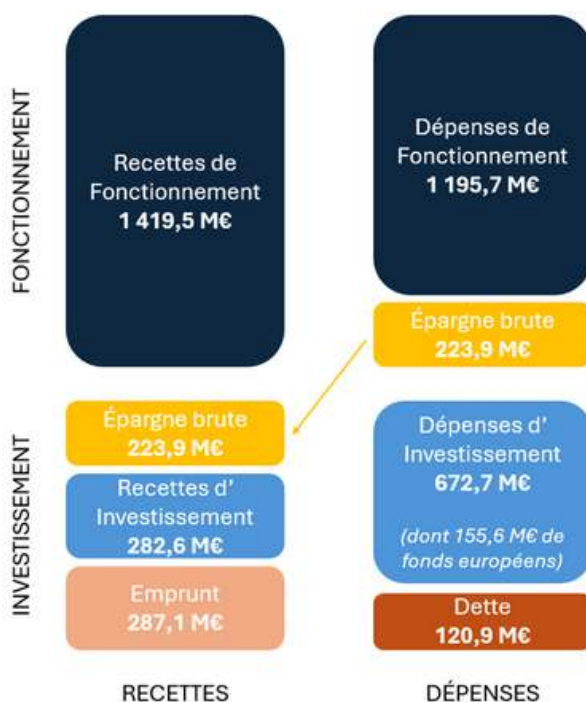
**Le CESER est attaché au dialogue, à la concertation et à la transparence dans le processus décisionnel.** S'il peut comprendre la nécessité de certaines baisses budgétaires et d'efforts partagés, ces transformations ne peuvent pas se faire sans concertation. Il s'interroge également sur la capacité de la Région à mettre en œuvre les actions prévues, inscrites en cohérence avec les plans, schémas et politiques publiques votées. Enfin, au regard des incertitudes qui pèsent sur les futures recettes régionales et des coupes budgétaires proposées, le CESER regrette la volonté de la Région de voter son BP 2025 dès décembre 2024 alors qu'elle dispose de quatre mois, jusqu'au 15 avril 2025, pour le faire et intégrer les impacts définitifs du PLF. Ce délai supplémentaire aurait également permis d'engager une concertation avec les acteurs du territoire ligérien et d'assurer une plus grande clarté dans le processus décisionnel.

**Le CESER exprime à nouveau la nécessité de s'appuyer sur le suivi-évaluation des politiques publiques dans un contexte financier incertain et contraint.** Il réaffirme l'importance des démarches d'évaluation rigoureuses, particulièrement au vu de la conjoncture. La Région a fait le choix de se recentrer sur ses compétences exclusives. Pour le CESER, il est essentiel de se saisir du contexte pour interroger les impacts et l'efficacité de l'ensemble des politiques publiques (dont les plans et schémas régionaux) en disposant d'une vision globale et de long terme. Il considère que les choix opérés devraient être adossés à la présentation d'évaluation des résultats des actions soutenues, en cohérence avec les moyens alloués. Comme il l'avait souligné précédemment, la priorité absolue donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement interroge sur la capacité de la Région à moyen terme à piloter et à conduire les politiques publiques, en particulier les projets d'investissement. Au-delà de la collectivité régionale, le CESER tient à rappeler que ce contexte économique impacte directement le quotidien de l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils relèvent de la sphère publique ou privée, ainsi que celui des habitants dans un contexte d'érosion du pouvoir d'achat.

**Le CESER partage ses préoccupations sur certaines baisses et suppressions budgétaires.** Il regrette les coupes budgétaires dans des politiques publiques articulées aux compétences exclusives de la Région. Le CESER rappelle que le développement et la dynamique du territoire reposent sur la complémentarité et l'interdépendance de tous les acteurs : associations, organisations à but non-lucratif, entreprises, collectivités locales et services de l'Etat. Le soutien aux projets portés par ces structures stimule de manière générale la demande et l'économie de proximité sur le territoire ligérien.

**Le CESER souligne le besoin d'accompagnement des acteurs ligériens et d'articulation des financements.** Concernant les politiques publiques à compétences partagées, il constate qu'elles font l'objet de restrictions budgétaires marquées, notamment sur les subventions **au regard de la logique de « désintermédiation »** affichée par la Région. Sur ces politiques, le CESER appelle à engager une réflexion sur les enjeux de complémentarité et d'articulation entre acteurs en lien avec les collectivités infrarégionales (Départements, EPCI et communes). Le CESER souhaite attirer l'attention sur le risque pesant sur la viabilité de certains projets en cas de retrait de l'un ou de plusieurs cofinanceurs. Tout en soulignant que certaines structures ne pourront pas faire face aux baisses et suppressions de financements régionaux, le CESER pointe la nécessité de les accompagner afin de permettre la pérennité de leurs activités, indispensables à la vie de notre territoire. Comme il l'avait souligné précédemment, le CESER considère que la Région pourrait veiller à renforcer la coordination et la lisibilité de l'ensemble des financements publics et privés à l'échelle régionale pour répondre aux défis des transitions. **Le contexte et l'orientation prise dans le budget 2025 devrait être l'occasion de réinterroger les moyens de l'action collective (partenariats public-privé, groupements d'achats, etc.).**

L'équilibre général du BP 2025 de la Région, dont le montant s'élève à 1 989,2 M€, est le suivant :



Les dépenses liées aux politiques publiques régionales font également l'objet dans cet avis d'observations des commissions thématiques du CESER.

A ce titre, des points de vigilance illustrent les préoccupations transversales exprimées par les commissions thématiques du CESER et mettent en évidence les effets systémiques des choix budgétaires opérés pour le BP 202 :

- Cohérence et poursuite des stratégies régionales engagées et leur actualisation
- Impacts de la désintermédiation sur les acteurs et les réseaux d'acteurs reconnus aujourd'hui pour leur capacité à s'inscrire dans des dynamiques collectives et partenariales, qui gagneraient à être évalués
- Priorisation de l'évènementiel au détriment des actions de proximité portées dans la durée par les acteurs du quotidien.

[Lire l'avis sur le Budget Primitif 2025](#)